

Préfecture de l'Isère
Direction des relations avec les Collectivités et de la Citoyenneté
Bureau des Enquêtes Publiques et de l'Expropriation

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable à la délivrance d'un permis de construire sollicité dans le cadre du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Estrablin

Il sera procédé **du lundi 13 avril 2026 au lundi 18 mai 2026** (y compris sous forme électronique), soit pendant une durée de 36 jours, à une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire n°038 157 24 10022, sollicitée par la société APEX ENERGIES dans le cadre du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Estrablin.

Monsieur Xavier RHONE, ingénieur ferroviaire en retraite, est désigné en tant que commissaire-enquêteur.

À l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra le dossier complet d'enquête, le rapport et les conclusions motivées à la préfète de l'Isère, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public en mairie d'Estrablin, ainsi qu'en préfecture (DRCC – Bureau des Enquêtes Publiques et de l'Expropriation), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Consulter le dossier

Les pièces du dossier d'enquête et le registre à feuillets non mobiles seront déposés à la mairie d'Estrablin pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, le présent avis et l'arrêté d'ouverture d'enquête seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Isère (<https://www.isere.gouv.fr>, rubrique enquêtes publiques) ainsi que sur le site internet dédié du maître d'ouvrage (<https://www.democratie-active.fr/centrale-photovoltaïque-au-sol-estrablin/>).

Le dossier pourra également être consulté en version numérique sur un poste informatique accessible gratuitement en mairie pendant la durée de l'enquête.

Pour information, la mairie d'Estrablin est ouverte au public aux jours et heures suivants :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 ;
- mardi matin de 8h30 à 12h00.

S'informer

Une réunion publique aura lieu le mardi 21 avril 2026 de 18h00 à 20h00, à la maison des associations (85 place de la Paix - 38780 Estrablin), afin de permettre des échanges directs entre le public, le maître d'ouvrage et le commissaire-enquêteur.

Des informations concernant le projet peuvent être demandées à Monsieur Yohann NOL (y.nol@apexenergies.fr - 06 25 60 40 12).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête (Préfecture de l'Isère, Direction des Relations avec les Collectivités et de la Citoyenneté / Bureau des Enquêtes Publiques et de l'Expropriation – 12, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Rencontrer le commissaire-enquêteur à la maison des associations d'Estrablin

- le lundi 13 avril 2026 de 10h00 à 12h00 ;
- le vendredi 24 avril 2026 de 15h00 à 18h00 ;
- le jeudi 07 mai 2026 de 09h00 à 12h00 ;
- le lundi 18 mai 2026 de 14h00 à 16h00.

Déposer une contribution

Le registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, sera disponible à la mairie d'Estrablin. Le public pourra y consigner ses observations et propositions, ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie d'Estrablin
À l'attention de M. Xavier RHONE, commissaire-enquêteur
210 rue de l'Europe
CS 20010
38780 Estrablin

ou par courriel à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-estrablin@isere.gouv.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra également transmettre ses contributions et propositions sur un registre dématérialisé sécurisé ouvert sur le site internet dédié du maître d'ouvrage (<https://www.democratie-active.fr/centrale-photovoltaïque-au-sol-estrablin/>).

A l'issue de l'enquête

Le commissaire-enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées à la préfète de l'Isère dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public, en mairie d'Estrablin ainsi qu'en Préfecture de l'Isère (Direction des Relations avec les Collectivités et de la Citoyenneté / Bureau des Enquêtes Publiques et de l'Expropriation – 12, place de Verdun – 38000 GRENOBLE), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de durée, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également publiés sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr).